



NOVEMBRE 2023

Votre Service de Prévention et de Santé au Travail vous informe



DEPART DE SALARIES

Des salariés ont quitté votre entreprise ces derniers mois ? pensez à les ôter de la liste de vos salariés sur le [portail Adhérents](#) **avant fin décembre**.

Ainsi vous n'aurez pas à payer de cotisation les concernant en 2024. En effet, l'effectif déclaré au 31 décembre sert de base au calcul de votre cotisation annuelle.

Pensez ensuite à le faire au fur et à mesure départ de vos salariés.



MOIS SANS TABAC

Le Mois de novembre est le **Mois sans tabac**.

L'occasion pour vous ou vos salariés de vous faire accompagner pour arrêter de fumer (consultation, kit d'aide, application...).

En savoir plus ? <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>



DEMARCHE PRAP

Avez-vous penser à mettre en place une démarche PRAP (**Prévention des Risques liées à l'Activité Physique**) dans votre entreprise ? cette démarche permet au salarié d'être acteur de sa propre prévention et de celle de son entreprise.

Visionnez le [témoignage](#) de l'entreprise **POMONA PassionFroid** à Chevigny-Saint-Sauveur accompagnée par l'AIST 21.

En savoir plus ? cliquez [ICI](#)



AMIANTE ET MALADIES PROFESSIONNELLES

L'amiante est la 2ème cause de maladie professionnelle et la première raison de cancers d'origine professionnelle.

Désormais, les **cancers du larynx et de l'ovaire**, provoqués à la suite d'inhalation de poussières d'amiante sont reconnus en maladies professionnelles, d'après un décret publié mi-octobre (n°2023-946).



CONTROLES INSPECTION DU TRAVAIL

Depuis plusieurs années, les inspecteurs du travail constatent que l'utilisation des **équipements de travail mobiles servant au levage** est à l'**origine de nombreux accidents du travail**, du fait notamment de collisions engins/piétons.

Une campagne d'information et de contrôle est lancée afin d'améliorer le **respect par les employeurs des règles** relatives à l'utilisation de ces équipements de travail et leur mise en conformité (autorisation de conduite, règles de circulation, vérifications périodiques...). Les engins concernés sont les **engins de chantier (pelle, mini-pelle, chargeur, compacteur) et les chariots automoteurs à conducteur porté**.

Ces contrôles seront réalisés **entre novembre 2023 et janvier 2024**.



AGENDA

Prochaines réunions d'information (inclus dans votre cotisation)

- Prévenir le harcèlement sexuel et les agissements sexistes au travail (en partenariat avec UIMM et MEDEF 21) - 28 novembre (9h à 12h) - Dijon
- Anticiper les risques lors de changements : comment mener une analyse d'impact ? - 30 novembre (9h à 12h) - Dijon
- Découvrez l'offre de services de l'AIST 21 - 7 décembre (14h à 16h30) - Dijon
- Comment évaluer les contraintes physiques liées aux manutentions manuelles ? - 12 décembre (10h à 11h) - Webinaire WEB'DU

Prochaines formations

- Premiers secours en santé mentale - 16 et 17 novembre
- Comprendre et maîtriser le risque chimique - 7 décembre

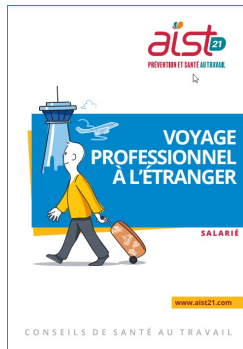
Programmes et inscriptions



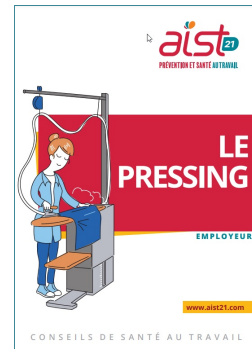
RESSOURCES à votre disposition



Flyer
Hypertension artérielle



Plaquette Salarié
Voyage professionnel à l'étranger



Plaquette Employeur
Pressing

Retrouvez toutes les ressources documentaires à votre disposition sur notre [site internet](#). Commander des exemplaires papier : [ici](#)



AIST 21 (Prévention et Santé au travail)

53 avenue Françoise Giroud - 21000 Dijon

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cet e-mail car vous êtes abonné à notre newsletter.

[Unsubscribe](#)

Envoyé avec

Brevo